



---

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
(1<sup>er</sup> exercice financier)**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Berthierville en vigueur pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, a été déposé au bureau de la soussignée.

**AVIS** est également donné, conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que toute toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray une demande de révision.

Une telle demande de révision pour être recevable doit :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 (1<sup>ière</sup> année du rôle);
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
- Être déposée au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray.

Municipalité Régionale de Comté de D'Autray  
550, rue De Montcalm  
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Donné à Berthierville, ce 26 septembre 2023.

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière